



Anael Travail Temporaire Accords de branche

Version V9R5

Copyright © 2025 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaisssez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissiez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Travail Temporaire V9R5M0

Date de publication : 4 septembre 2025

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Documents liés	5
Historique du document.....	6
Avertissement	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Paramétrage.....	7
Créer les options de menu	7
Créer les accords de branches.	8
Créer les motifs de recours par branche.....	8
Renseignez les chantiers qui ont adhéré à l'accord de branche.	11

À propos de ce manuel

Les accords de branche vous donnent la possibilité de particulariser un code de recours pour un client qui aurait signé l'accord. Dans l'import export par exemple, un client peut renouveler le contrat d'un intérimaire 3 fois là où l'on est limité à 2 renouvellements traditionnellement.

Cette documentation vous explique comment particulariser un code de recours pour une branche donnée et affecter ces codes particuliers s'ils existent.

Remarque : les captures d'écran qui sont reproduites dans cette documentation sont fournies uniquement à titre d'illustration pour contribuer à la compréhension du lecteur. Elles ne doivent pas être comprises comme un engagement contractuel de la part d'Infor de développer, livrer ou commercialiser de tels écrans. Infor se réserve le droit de modifier ces écrans à tout moment sans une quelconque obligation de notification ni de mise à jour des captures d'écran figurant dans la présente documentation.

Public concerné

Utilisateurs Anael TT

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans *Documentation Central*, tel que décrit dans la section « Contacter Infor ».

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Septembre 2025	R&D	Création du document à partir de celui de la V9R4

Avertissement

Les captures d'écrans qui sont reproduites dans cette documentation sont fournies uniquement à titre d'illustration pour contribuer à la compréhension du lecteur. Elles ne doivent pas être comprises comme un engagement contractuel de la part d'Infor de développer, livrer ou commercialiser de tels écrans. Infor se réserve le droit de modifier ces écrans à tout moment sans une quelconque obligation de notification ni de mise à jour des captures d'écran figurant dans le présent document.

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL <https://docs.infor.com/fr-fr/products>.

Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Paramétrage

Créer les options de menu

Dans l'onglet installation, dans la boîte tables « système », lancer l'option « Paramètres Systèmes » et créez l'option de menu ACB dans le groupe d'option environnement divers comme suit :

The screenshot shows two windows. The top window is a list of tables, with 'Tables "Système" (SCL)' selected. The bottom window is a detailed view of the 'PARAMETRES SYSTEME' table, specifically the 'P. SYSTEMES' section. A red arrow points to the row for '001 SCL ACB'. The table has columns for Soc, Ind, In2, N, Désignation, V, C, M, S, Prg appel, Trsf, Prg gest, Ord, Fenetre, Pèr, In3, In4, O Nc, and T. The row for 'ACB' has values: Soc=001, Ind=SCL, In2=ACB, N=*, Désignation='ACCORDS DE BRANCHE', V=10, C=99, M=99, S=99, Prg appel=F PARNO, Trsf=, Prg gest=, Ord=203, Fenetre=, Pèr=, In3=, In4=, O Nc=.

Soc	Ind	In2	N	Désignation	V	C	M	S	Prg appel	Trsf	Prg gest	Ord	Fenetre	Pèr	In3	In4	O Nc
001	SCL	BOM		CUMUL EN BASE / MONTANT	10	99	99	99	F PARNO			162					
001	SCL	*05		Environnement Divers	10	90	90	90				200					
001	SCL	LGC		LOGICIEL CLIENT	10	90	90	90	F PARNO			202					3
001	SCL	ACB		ACCORDS DE BRANCHE	10	99	99	99	F PARNO			203					3
001	SCL	STC		STATUT DE COMMANDE	10	90	90	90	F PARNO			210					3
001	SCL	Y05		TRI BILAN SOCIAL	10	90	90	90	F PARNO			211					2
001	SCL	CTR		COMPTEURS...	90	95	95	99	F PARNO			220					
001	SCL	DEV		CODES DEVISES	10	90	90	90	F PARNO			221					3
001	SCL	JFR		TYPE GENERATION JOURS FERIES	10	99	99	99	F PARNO			222					

Paramétrage

Créer les accords de branches.

Dans l'onglet installation, dans la boîte tables « système », lancer l'option « Accords de branche », renseignez vos différents accords de branche :

	Code	Désignation	Valeurs	Compléments
001		Import-Export		
002		Travaux Public		
003		Commerce alimentaire dét&gros		

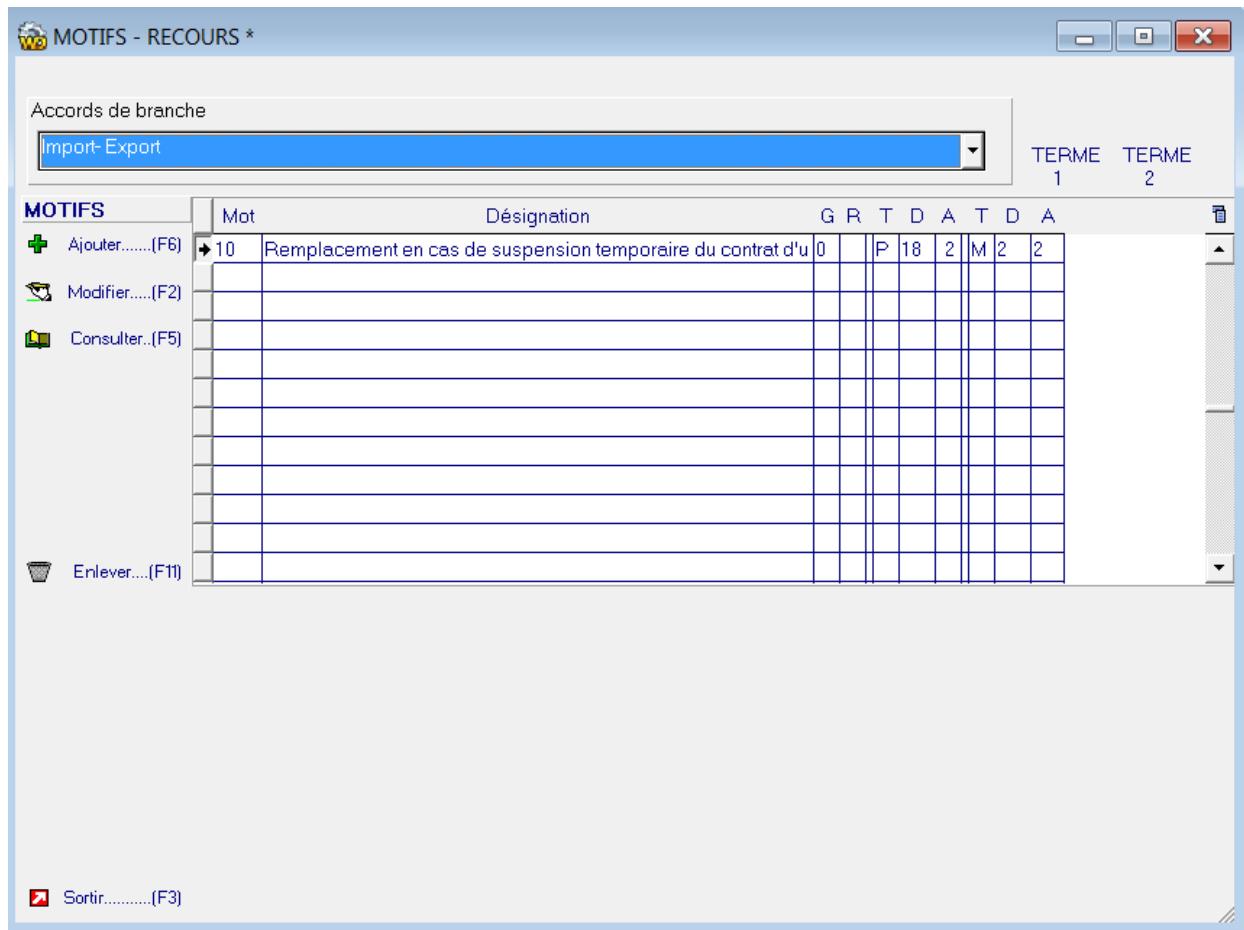
Créer les motifs de recours par branche

Aller dans « Installation>Tables utilisateur>motifs de recours » et renseignez les motifs par branches qui sont différents des motifs du cas général

Par exemple si dans l'import-export le code motif 10 contient des termes qui ont été négociés dans la branche

MOTIF	Motif	Désignation	G	R	T	D	A	T	D	A
+	10	REMPLACEMENT EN CAS DE SUSPENSION TEMPORAIRE DU CONTRAT DE	0	O	P	18	2	M	9	9
	11	REMPLACEMENT EN CAS D'ABSENCE D'UN SALARIÉ ÉÉ	0	O	P	18	2	0		
	12	REMPLACEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ENTRÉE D'UN C.D.I	0	O	P	9	2	M	9	9
	13	REmpl. d'un salarié en cas de départ définitif précédant la suppri	0	O	P	24	2			
	14	VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI	0	O	P	18	2	M	9	9
	15	Motif en ATTENTE	0	O	P	18	0	P	0	
	21	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ	0	O	P	18	2	0		
	22	TACHE OCCASIONNELLE PRÉCISEMENT DÉFINIE ET NON DURABLE	0	O	P	18	2	0		
	23	SUVEINANCE D'UNE COMMANDE EXCEPTIONNELLE À L'EXPORTATION NÉCESS	0	O	P	24	2	0		
	24	TRAVAUX URGENTS NÉCESSITÉS PAR MESURES DE SÉCURITÉ	0	O	P	09	2	0		
	25	BESOIN OCCASIONNEL	0	O	P	18	2			
	26	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ	0	O	P	18	2	0		

Indiquez uniquement les termes du code de recours 10 pour l'import export.



- ⇒ La notion de date d'accord n'est pas gérée. A partir du moment où le paramétrage est modifié sur la table MOT, il vaudra pour tous les contrats des clients/chantiers de la branche import/export.

Paramétrage

Si vous souhaitez copiez tout ou partie des motifs standard dans un accord de branche, sélectionner l'accord à remplir dans la liste déroulante et cliquez sur le bouton :



Puis basculer dans la table de droite les codes a créer dans l'accord de branche a l'aide des flèches « Transférer un » ou « Transférer tous ».

The screenshot shows a window titled "Copie des paramétrage pardiv". At the top left is a toolbar with icons for "Copier Acc. (F9)" (copy agreement), "Copier tout" (copy all), and "Copier tout et fermer" (copy all and close). Below the toolbar is a status bar with "Copie des paramétrage pardiv". The main area has a title bar "Paramètres". On the left, there is a table with columns "Code" and "Libellé". The first row is selected. On the right, there is another table with the same columns. Between the two tables are two buttons: a blue arrow pointing right labeled "Transférer un" (Transfer one) and a yellow arrow pointing left labeled "Transférer tous" (Transfer all). The bottom left of the window has a "Sortir.....(F3)" button. The bottom right corner of the window has a close button.

Validez puis répondez oui :



Cette option permet une copie ou la réinitialisation d'un ou plusieurs codes motifs depuis la table standard sans accord dans la table de l'accord spécifique.

Renseignez les chantiers qui ont adhéré à l'accord de branche.

Si vous avez créé au moins un accord de branche dans la table d'indice ACB, vous pourrez associer les fiches clients et/ou chantiers à un accords de branche :

Exemple :

Accords commerciaux	
Mode reglt. Nbj	V 30 Virement
Type reglt. Ech	SFA 0 Calcul échéance / date facture
Coefficient	1,880
Chargé affaire	INF INFOR
Accords branche	002 Travaux publics

Si vous avez renseigné l'accord de branche sur la fiche client, il s'applique à tous ses chantiers.
SI vous n'avez pas renseigné la fiche client, chaque chantier peut être associé à un accord de branche différent.

En base de données, cette information sera stockée dans INSTIAP.TIACC2

En cas d'accords de branche renseigné, ANAEL Travail Temporaire cherchera le paramétrage des codes motifs de recours de la branche. S'il n'y a pas de code motif particularisé, le code motif standard sera pris en compte.